



## Courses d'orientations dans les espaces publics de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

### Participants aux courses d'orientations en groupe

#### CODE DE BONNE CONDUITE POUR LA PRESERVATION DE LA NATURE ET LA SECURITE DE L'ACTIVITE

- 1. Je reste sur les chemins établis.** Je n'emprunte pas des sentiers sauvages et je ne passe pas au travers des parcelles boisées et des prairies.
- 2. Je respecte le balisage** et la fermeture de chemins ou de parcelles.
- 3. Je ne piétine pas les plantes** et ne fais pas de cueillette.
- 4. Je reste discret lors de mon activité** pour ne pas gêner certains usagers et la faune. Quand je vois des animaux, je me tiens à distance.
- 5. Je ne fume pas en forêt** (risque d'incendie toute l'année).
- 6. Je jette mes déchets dans les poubelles** à disposition et pas dans la nature.
- 7. Je signale toute anomalie sur les balises** à l'organisateur de mon activité.

